

DECISION N°2018 _____ /GRM-CAB-2

PORTANT APPROBATION DE L'ARRETE CONJOINT CREAT L'INTER COLLECTIVITE DU SOUROU

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE MOPTI

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°96-059 du 4 novembre 1996 portant création des communes ;
Vu la Loi n°99-035 du 10 août 1999 portant création des Collectivités territoriales de Cercle et de Région ;
Vu la Loi n°2011-036 du 15 juillet 2011 déterminant les ressources fiscales des communes, cercles et régions ;
Vu la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;
Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;
Vu la Loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n°2015-0067/P-RM du 13 février 2015, fixant les conditions de nomination et les attributions des Chefs de circonscription administrative ;
Vu le Décret N°2015-0848/P-RM du 22 décembre 2015 déterminant les modalités de la coopération entre les collectivités territoriales ;
Vu le Décret N°2017-0759/P-RM du 31 Août 2017 portant nomination de Gouverneurs de Région ;
Vu le compte rendu de l'atelier Inter collectivité du Sourou des 31 janvier et 1^{er} février 2018 ;
Vu les nécessités de service,

DECIDE:

Article 1^{er} : L'Arrêté conjoint n°/ 2018-001/CICS du 14 mai 2018 portant création de l'inter collectivités mixte dénommée « COOPERATION INTER COLLECTIVITES DU SOUROU » est approuvé.

Article 2 : La présente décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

16 OCT 2018

Mopti, le 2018

LE GOUVERNEUR

Ampliations :

- Original.....1
- MATD.....1/P CR
- Préfets.....8
- Conseil Régional.....1
- Membres.....29
- Conseil de Cercle.....3
- ADR.....1
- Chrono & Archives.....2/46



Général de Division Sidi Alassane TOURE
Chevalier de l'Ordre National